

Lundi 04 décembre 2023

# Communiqué de presse



**Le Parc**  
naturel régional  
du Marais poitevin



Le Marais poitevin, labellisé Ramsar, rejoint le prestigieux réseau des zones humides reconnues d'importance internationale.

**Le Ministère de la Transition écologique vient de l'annoncer, vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 : le Marais poitevin est labellisé Ramsar. Une reconnaissance du caractère exceptionnel de la première zone humide de la façade atlantique. Le Marais poitevin rejoint ainsi le rang des sites d'exception comme le Delta du Danube, les Everglades en Floride, l'estuaire de l'Amazone... ou pour le territoire français, le Mont-Saint-Michel, la Camargue, la baie de Somme.**

Une démarche engagée par le Parc naturel régional du Marais poitevin en 2018, qui assurera la gestion du site Ramsar. Cette labellisation vient reconnaître la dynamique enclenchée en faveur de la préservation et de la valorisation du Marais poitevin, que le Parc et ses partenaires s'attacheront à poursuivre.

## En chiffres

54<sup>e</sup> site Ramsar en France  
2 531<sup>e</sup> site Ramsar au monde  
1 site Ramsar Marais poitevin :  
69 034 hectares

## Un traité unique au monde

Ramsar est le seul traité international en faveur d'un écosystème. La convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, offre un cadre à la conservation et la mise en valeur des zones humides, de leurs ressources et des services qu'elles peuvent rendre, face à l'adaptation au changement climatique, entre autres.

Son objectif est d'élaborer et de faire vivre un réseau international primordial pour la biodiversité mondiale, mais aussi d'engager tous les pays à préserver et à gérer durablement l'ensemble de leurs zones humides, qui sont toujours parmi les écosystèmes les plus menacés au monde.

## Un site Ramsar Marais poitevin

Situé au cœur de la façade atlantique, le Marais poitevin en constitue la zone humide la plus vaste. Il accueille une diversité d'habitats reconnus d'intérêt européen et d'espèces remarquables parmi les plus riches au niveau des zones humides françaises. On y recense 337 espèces d'oiseaux, plus de 1 000 espèces de plantes, des boisements humides, un réseau hydraulique d'environ 8 200 kilomètres... Ce sont 69 034 hectares du Marais poitevin qui deviennent labellisés site Ramsar, dont 68 023 hectares au titre de Natura 2000.



## Les bénéfices du label Ramsar

Signer la convention de Ramsar, c'est bénéficier :

- d'une reconnaissance à l'échelle internationale de la valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin ;
- d'une plus forte dynamique collective au service de la gestion durable et la protection de ce bien commun ;
- d'une meilleure visibilité et d'une nouvelle attractivité pour le Marais ;
- d'un argument supplémentaire pour mobiliser des financements plus importants pour nos actions de préservation et de restauration du Marais poitevin ;
- des services et de l'expérience du réseau des sites Ramsar.

## Gestion et conservation

Ce territoire est géré par de multiples acteurs : le Parc naturel régional, composé de 88 communes, 3 départements, 2 régions et de 8 établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, des associations syndicales de marais, une institution interdépartementale qui gère le domaine public fluvial de la Sèvre niortaise, un établissement public de l'État, les conservatoire d'espaces naturels, des réserves naturelles..., investis en fonction de leurs missions et de leurs compétences.

La gestion du site Ramsar est portée par le Parc naturel régional du Marais poitevin qui assure aussi l'animation du document d'objectifs de Natura 2000.

Le comité de pilotage Natura 2000, qui rassemble 255 membres, assure le pilotage du site Ramsar. Il réunit l'ensemble des acteurs et représentants du territoire mettant en œuvre des actions de valorisation écologique et pédagogique de la zone humide.

Contact presse  
Séverine Le Ridant  
[s.leridant@parc-marais-poitevin.fr](mailto:s.leridant@parc-marais-poitevin.fr)  
06 47 15 87 69

